

Concours photos

"Les mauvaises herbes pas si mauvaises"

Dans le cadre de son contrat de rivière, le Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère met en place différentes actions pour favoriser une gestion concertée de la ressource en eau sur les bassins versants Cérou et Vère. Dans ce cadre, le Syndicat de Rivière organise un concours photo.

Règlement du concours

Article 1- Le thème et le contexte

Le thème du concours est : "les mauvaises herbes - pas si mauvaises...".

A partir du 1^{er} janvier 2017, la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes change. En effet, les produits phytosanitaires seront interdits dans l'entretien des espaces publics. Cette nouvelle réglementation s'appliquera également aux particuliers à partir du 1^{er} janvier 2019. A l'occasion de cette interdiction, nous vous invitons à parcourir les espaces publics de nos villes et nos villages et à mettre en image les «mauvaises herbes» qui poussent à travers les pavés, au coin d'une rue, ou le long d'un trottoir.

Article 2- Les catégories, la durée et les participants

Les catégories : Photographie ou Dessin

La durée : ce concours débutera le 2 mai et s'achèvera le 13 juin 2016.

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure ou pour toute cause indépendante de leur volonté, de modifier les dates, d'annuler ou d'interrompre le concours. Leur responsabilité ne pourra pas être engagée de ce fait.

Les participants : sont invités à participer tous les enfants du bassin versant Cérou et Vère

Article 3 : Modalités de participation

- Envoi par mail à l'adresse animation.rurale@cerouvere.fr avant le **13 juin 2016**

Les photos ou dessins (deux au maximum) doivent être **titrées** et accompagnés du **formulaire d'inscription**. Les mineurs souhaitant participer doivent faire remplir ce formulaire par un représentant légal.

- Envoi par courrier à l'adresse Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère - Plateau de la Gare - 81640 SALLES SUR CEROU avant le 6 juin 2013

Les candidats doivent envoyer leurs photos (couleur ou noir et blanc) ou leurs dessins (2 au maximum). La fiche d'inscription devra être jointe au courrier.

Article 4 – Composition du jury

Le jury sera composé d'élus, de partenaires techniques ou institutionnels du Syndicat de Rivière Cérou Vère.

Article 5 : Remise des prix

L'annonce publique des gagnants et la remise des prix s'effectueront le **samedi 2 juillet** lors de la fête de l'eau organisée par le Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère, à la base de Loisirs Vère Grésigne.

Des prix seront remis aux trois premiers de chaque catégorie.

Les prix ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation. Les créations primées serviront de supports à la campagne de sensibilisation à la réduction des produits phytosanitaires sur le périmètre du contrat de rivière Cérou Vère.

Article 6 : Garanties et responsabilités

- Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de chaque photo ou dessin proposé. Ils reconnaissent avoir pris eux-mêmes chacune des photos, ou effectué chacun des dessins.
- Tout participant garantit que les images soumises ont été réalisées dans le respect des lois de protection de la nature.
- Si l'auteur présente une photographie comportant une ou plusieurs personnes reconnaissables, il doit avoir obtenu au préalable l'accord de reproduction et exploitation de leur image, et si le sujet est mineur, l'autorisation parentale. Les organisateurs se réservent le droit de demander aux participants de fournir les justificatifs de cet accord et éventuellement de l'autorisation parentale.

Article 7 : Cession de droits

Du seul fait de l'acceptation de ce règlement, les participants autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms, prénoms et pseudonymes et à utiliser leurs photos ainsi que leurs titres pour tous types d'exploitation tant actuelle que future, sur tous supports et sans limitation de durée. Ils autorisent notamment leur utilisation dans le cadre des animations menées par le Syndicat de Rivière sur le territoire du bassin versant Cérou et Vère, sur leur site internet, dans la presse ... Cette utilisation ne pourra en aucun cas ouvrir droit à une quelconque rémunération ou autre prestation.

Fiche d'inscription au concours

Catégories d'inscription :

Photos Dessins

Coordonnées du participant :

Nom :

Prénom :

Age (si mineur) :

Ecole :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Œuvres présentées :

N° : Titre :

Adresse de la prise de vue :

Précision sur le lieu de la prise de vue (chemin, trottoirs, parcs ...) :

N° : Titre :

Adresse de la prise de vue :

Précision sur le lieu de la prise de vue (chemin, trottoirs, parcs ...) :

N° : Titre :

Adresse de la prise de vue :

Précision sur le lieu de la prise de vue (chemin, trottoirs, parcs ...) :

Je soussigné(e) M ou Mme,
déclare participer au concours «les mauvaises herbes - pas si mauvaises...», avoir pris
connaissance du règlement et en accepter les clauses.

Représentant légal de l'enfant,
je l'autorise à participer au Concours "les mauvaises herbes - pas si mauvaises..." qui
se déroule du 2 mai 2016 au 13 juin 2016.